



Commune de Ritzing

Séance du 18 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le 18 du mois de mai 2017 se sont réunis en séance publique et ordinaire les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués sous la présidence Patrick HEIN, Maire de Ritzing.

Etaient présents : Sylvain BETTEMBOURG; Carole CHASSARD; Laurent FRESSONNET; Elisabeth MONSEL-REDLINGER; Christelle MAUJEAN; NIEDERCORN Armand Gilles PICAUDE; Marie-Michelle WEITER.

Absents: Jérôme LENNINGER; Pierre STREMLER.

**Nr 28-2017: Attribution des marchés aux lots 2-3-4-6 pour le réaménagement de l'ensemble Mairie/Ecole**

Le Maire rappelle qu'une consultation a été faite auprès des entreprises dans le cadre du réaménagement Mairie/Ecole. Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 15/03/2017 à 11h00.

Vu la réunion d'ouverture des plis du 15/03/2017 à 16h00;

Vu la réunion de la commission d'ouverture des plis réunie le 26 avril 2017 afin d'effectuer l'analyse des plis, la commission a décidé d'attribuer les lots aux entreprises les moins disantes à savoir :

LOTS	DENOMINATION	ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHE HT
2	Entretien toiture	LESTAN	5 500,00€HT
3	Isolation Thermique par l'extérieur	AKBAS	37 000,00€HT
4	Plâtrerie / faux plafonds / isolation / peinture	LAUER	16 500,00€HT
6	Electricité	CITEOS	8 400,51€HT

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

D'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus ;

D'autoriser le maire ou son représentant à signer les marchés en question ainsi que toutes pièces s'y afférant.

**Nr 29-2017: Cotisation APICOOL**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention à l'association APICOOL pour un montant de 50€.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 au budget communal de l'exercice en cours.



Commune de Ritzing

### **Nr 30-2017 : Motion contre la réforme des demandes de cartes d'identité et des passeports**

Le maire présente le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 sur la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et cartes nationales d'identité réforme de façon substantielle la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) en mettant fin notamment au principe de territorialisation, et en instaurant une possibilité de pré-déclaration en ligne pour les demandeurs.

En effet, depuis mars 2017, seules les communes équipées d'un dispositif de recueil pour prise d'empreintes numérisée sont habilitées à délivrer les CNI, sachant que notre département ne compte que 27 communes disposant de cet équipement.

Si, dans le même temps, les demandeurs de CNI pourront réaliser une pré-déclaration en ligne auprès de l'une de ces communes, il faut souligner que cette démarche, censée réduire ensuite le temps d'attente au guichet, n'évitera pas à nos administrés les contraintes de déplacement.

Malgré le tollé provoqué par cette mesure au sein des élus locaux et la demande de report et de révision de cette réforme exprimée par l'Association des Maires de France, l'Etat a choisi de maintenir cette réforme -appliquée dans la précipitation-, se contentant d'indiquer que les communes désormais privées de cette compétence pouvaient néanmoins conserver un « lien » avec leurs administrés en mettant à leur disposition le matériel informatique leur permettant d'opérer cette pré-déclaration.

- Considérant que les communes dorénavant chargées des CNI seront confrontées à un afflux des demandes qui risque d'augmenter les délais de traitement des dossiers d'autant plus qu'il entraîne une augmentation de charges de personnel que très partiellement compensé par l'Etat ;
- Considérant que cette nouvelle procédure va engendrer de réelles difficultés pour nos habitants - et particulièrement pour les personnes peu mobiles-, difficultés que la pré-déclaration en ligne ne saurait résoudre ;
- Considérant que cette réforme ne peut que contribuer à la dégradation des services publics de proximité auxquels les élus locaux sont attachés ;
- Considérant encore qu'elle s'inscrit dans la droite ligne des politiques menées depuis des décennies et consistant à vider les communes de toute substance jusqu'à aboutir à leur disparition ;

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, soutient cette motion contre la réforme des demandes de cartes d'identité et des passeports.

### **Nr 31-2017: Renouvellement du logiciel informatique**

Le contrat d'utilisation du logiciel informatique « Horizon Village » arrivant à échéance, il convient de le renouveler.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement au devis de la société JVS pour un montant de 3 581€ la première année, les années suivantes, le coût s'élevant à 2 141€ HT. Il autorise également le Maire ou son représentant à signer ce devis ainsi que les documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h00